

<p>Département de la sécurité, des institutions et du sport - DSIS Service du registre foncier Av. de la Gare 39, CP 478, 1951 Sion Tél. 027 606 28 50</p>	<p>Office juridique</p>	 <p>CANTON DU VALAIS KANTON WALLIS</p>
<p>ACQUISITION DE PARCELLES PAR DES PERSONNES A L'ETRANGER</p>		

ACQUISITION PAR UNE SOCIETE

Nous référant aux art. 5, litt. c, 6 et 22 de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger et à l'art. 18 de son ordonnance d'exécution, nous vous invitons à compléter la requête relative à l'objet cité sous rubrique en produisant les pièces et éléments énumérés aux chiffres ci-après :

1. *Un extrait du registre du commerce;*
2. *L'acte de fondation;*
3. *Les derniers statuts;*
4. *Le dernier bilan;*
5. *La liste des actionnaires ou des associés (identité complète, domicile, nationalité, le cas échéant autorisation de la police des étrangers) accompagnée :*
 - a) *de la preuve qu'ils déclarent leurs actions ou leurs parts sociales (et éventuellement leur créance) au fisc, soit une attestation de l'autorité fiscale ou leur dernière déclaration d'impôts en photocopie conforme,*
 - b) *d'une déclaration par laquelle ils attestent s'ils détiennent leurs actions ou leurs parts sociales (et éventuellement leur créance) en leur propre nom et pour leur propre compte, ou à titre fiduciaire;*
6. *La liste des prêteurs, (identité et montant) si ce point ne ressort pas clairement du dernier bilan;*
7. *Une déclaration de l'organe responsable attestant :*
 - a) *le but de l'acquisition et l'affectation qu'il est prévu de donner à l'immeuble,*
 - b) *si la société acquiert l'immeuble en son propre nom et pour son propre compte, ou à titre fiduciaire;*
8. *Le mode de financement de l'acquisition, accompagné des moyens de preuve nécessaires;*
9. *Si la société envisage d'édifier une construction :*
 - a) *le devis au moins approximatif,*

b) le plan de financement de la construction, accompagné des moyens de preuve nécessaires;

10. *Une attestation des prêteurs selon la formulation jointe, en annexe, dans la mesure où les prêts sont destinés à financer l'acquisition et / ou la construction.*

Selon les circonstances, la production d'autres pièces ou éléments pourrait s'avérer nécessaire.

Veillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

OFFICE JURIDIQUE

Annexe : *ment.*